



FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

LIGUE SPELEOLOGIQUE DE BOURGOGNE

Chez Bruno Bouchard – 20 rue des Etangs – 89113 CHARBUY

Tél. 03 86 42 00 10

Statuts déposés à la Préfecture de Dijon n°2128003891 le 26 décembre 1980

N° SIREN 448 299 339 00029 – code APE 926C



2 & 3 juin 2007

week-end bourguignon



EXERCICE SECOURS REGIONAL

A la Combe aux Prêtres

Co-organisation

Ligue Spéléologique de Bourgogne

SSF21 / CDS21

CDS58

SSF71 / CDS71

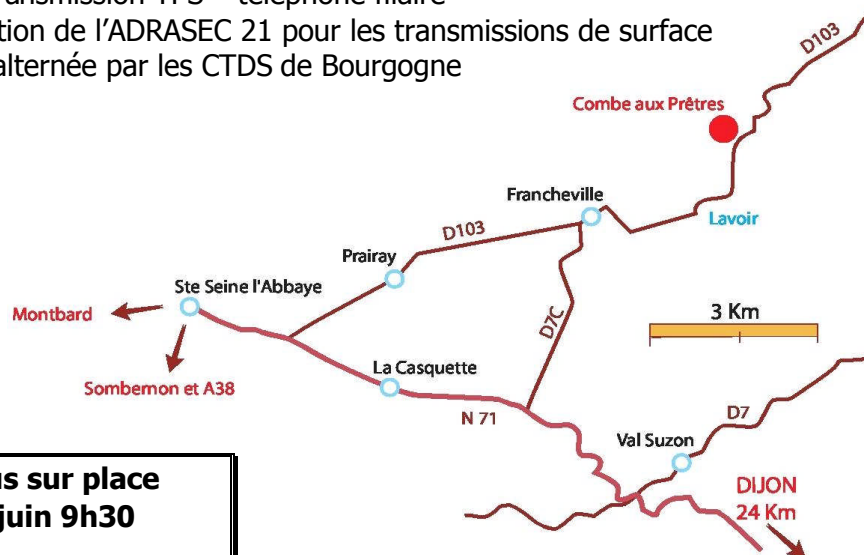
SSF89 / CDS89

2 & 3 juin 2007 Grand Exercice Secours

Pour la première fois depuis longtemps, cet exercice régional est co-organisé par les responsables SSF des 4 départements. Son objectif est d'apporter un maximum de connaissances à chaque participant. Bien que conçu sur le type "barnum", ce sera aussi et surtout un exercice "formation" ouvert à tous les spéléos y compris les "débutants" en secours, et dont le programme a été défini en fonction des attentes de chaque département.

Ne manquez pas ce grand rendez-vous des spéléos bourguignons.

- Lieu : Combe aux Prêtres
- Entrée dans la cavité par le gouffre de la Rochotte (-90 m – nouvel accès au réseau de la Combe aux Prêtres))
- Sortie de la civière par l'accès habituel.
- Atelier Évacuation
- Atelier Assistance aux Victimes ASV
- Atelier Transmission TPS – téléphone filaire
- Participation de l'ADRASEC 21 pour les transmissions de surface
- Gestion alternée par les CTDS de Bourgogne



**Rendez-vous sur place
samedi 2 juin 9h30**

Repas tirés du sac
Couchage sous tente
Apporter vos duvets et tentes

Merci de confirmer votre participation auprès des CTDS ou présidents de CDS de votre département :

COTE D'OR	SOLOGY Patrick	patrick.sology@wanadoo.fr	06 84 79 11 91
	CLAERBOUT Simon	simon.claerbout@tiscali.fr	06 17 24 80 15
NIEVRE	ROUVIDANT Robert	robert.rouvidant@wanadoo.fr	03 86 36 33 27
SAONE-ET-LOIRE	GUILLOT Ludovic	ludo.guillot@wanadoo.fr	03 85 33 21 89
	DASSONVILLE Dominique	ddasso1122@aol.com	03 85 33 48 05
YONNE	GUILLON Alain	vent.dest@laposte.net	03 86 55 32 79

Votre assurance vous couvre-t-elle pour un exercice Spéleo-Secours ?

Si vous êtes assurés par la FFS, la MAIF RAQVAM ou le CAF, c'est le cas.
Sinon, n'oubliez pas de fournir au CTDS de votre département une attestation d'assurance précisant bien "RC et dommages corporels pour exercice secours organisé par une structure FFS".